



Service de surveillance des communes

Service de surveillance
des communes
Rue des Gazomètres 7
Case postale 36
1211 Genève 8

Extrait du Registre des délibérations
du Conseil municipal

Séance du 30 janvier 2012

Présents: M. Michel AMAUDRUZ (UDC), Mme Olga BARANOVA (S), M. Alexis BARBEY (PLR), M. Olivier BAUD (EàG), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Thomas BLÄSI (UDC), M. Simon BRANDT (PLR), M. Luc BROCH (S), Mme Natacha BUFFET (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Julien CART (Ve), M. Jean-François CARUSO (MCG), Mme Maria CASARES (EàG), Mme Marie CHAPPUIS (DC), M. Michel CHEVROLET (DC), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Alain DE KALBERMATTEN (DC), M. Yves DE MATTEIS (Ve), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Laurence FEHLMANN RIELLE (S), Mme Fabienne FISCHER (Ve), M. Olivier FIUMELLI (PLR), M. Adrien GENECAND (PLR), M. Morten GISSELBAEK (EàG), Mme Marie GOBITS (S), Mme Sandra GOLAY (DC), M. Jean-Paul GUISAN (PLR), M. Pascal HOLENWEG (S), M. Christo IVANOV (UDC), Mme Sarah KLOPMANN (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Stefan KRISTENSEN (S), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Mireille LUISET (MCG), Mme Silvia MACHADO (S), Mme Danièle MAGNIN (MCG), M. Carlos MEDEIROS (MCG), M. Denis MENOUD (MCG), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Robert PATTARONI (DC), Mme Frédérique PERLER-ISAAZ (Ve), Mme Annina PFUND (S), M. Jean-Charles RIELLE (S), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Pascal RUBELI (UDC), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), M. Pascal SPUHLER (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Martine SUMI (S), M. Olivier TAUXE (UDC), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THEVOZ (S), Mme Julide TURGUT BANDELIER (Ve), Mme Nicole VALIQUER GRECUCCIO (S), M. Pierre VANEK (EàG), M. Christian ZAUGG (EàG)

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

*Le Conseil municipal, réuni en séance ¹⁾ ordinaire
~~extraordinaire~~ ²⁾*

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6^e et au plus tard du 8^e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 2 février 2012

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

Objet: PR-861 II

Crédit de 434 000 francs destiné à la construction des réseaux de collecteurs du bastion Saint-Antoine.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à communes.administration@etat.ge.ch

Date: 31 janvier 2012

Signature/s: Alexandra Rys, présidente

Rémy Burri, secrétaire